

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**

**COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU MARDI 22 JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze, **le vingt-deux juillet** à vingt heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 15/07/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, Mme HOCDE Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER  
Maryvonne, M. MOREAU Joseph, M. GUEROIS Laurent, , M. DUGAS Patrice, M.  
CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIERE Lionel, Mme ESNAULT Valérie,  
Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

**Secrétaire :** *M. CHENEVIERE Lionel*

**Excusés :** M. BERTIN Hervé donne pouvoir à M.COLAS Yves, Mme CHEDEMAIL Mathilde

**ORDRE DU JOUR**

Dans le cadre des élections municipales de mars 2014, Monsieur le Maire a organisé la visite  
des biens et équipements communaux aux conseillers municipaux, de 20h30 à 22h00

**I - BUDGET ASSAINISSEMENT :** Modification amortissement

**II - SUBVENTION :** Participation financière aux championnats sportifs du collège Saint  
Joseph

**III - FINANCES :** Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse de dotations  
de l'Etat

**IV - TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE :** Analyse devis de marquage au sol

**V- MATERIEL SERVICE TECHNIQUE :** Acquisition d'un perforateur

**VI - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (biens MOREAU) :** droit de préemption  
urbain

**VII – SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE AU TITRE DE LA  
CREATION DE LA STATION D'EPURATION :** demande de report de caducité de l'arrêté  
d'attribution de la subvention

**VIII - ASSOCIATION UNC :** demande agencement d'un mât

**Objet n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT : Modification amortissement**

Monsieur le Maire :

- ≥ présente la construction d'une acquisition aux fins de l'assainissement,
- ≥ informe :
  - ≥ sa valeur s'élève à 63 363.13 € au 01/01/1995,
  - ≥ à l'origine, l'amortissement a été prévu pour une durée de 30 ans,
- ≥ propose de modifier la durée de l'amortissement, à savoir, une durée de 10 ans.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ≥ sursoit à statuer dans l'attente de plus en amples renseignements,
- ≥ décide que cet ordre du jour sera étudié lors d'un conseil municipal ultérieur.

### **Objet n°2 – SUBVENTION : Participation financière aux championnats sportifs du collège Saint Joseph**

Monsieur le Maire :

- ≥ présente la demande de subvention reçue le 4 juillet 2014 par le Collège Saint Joseph de la Guerche de Bretagne, relative au financement des compétitions sportives de niveau national,
- ≥ informe :
  - ≥ les compétitions se sont déroulées sur l'exercice 2013/2014.
  - ≥ cinq enfants domiciliés sur la commune sont concernés.
  - ≥ le bilan financier se présente comme suit :

|   |             |
|---|-------------|
| - frais d'engagement, de transport et de restauration | 8 730.85 €, |
| - participation des parents :                         | 3 800.00 €, |
| - déficit pour le collège Saint-Joseph                | 4 930.85 €. |

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ≥ décide de ne pas attribuer de subvention relative au financement des compétitions sportives de niveau national par le Collège Saint Joseph,
- ≥ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent.

### **Objet n°3 – FINANCES : Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse de dotations de l'Etat**

Monsieur le Maire :

- ≥ présente le courrier de l'AMF relatif aux baisses de dotations de l'Etat,
- ≥ informe que dans le cadre des restrictions budgétaires étatiques, le gouvernement a décidé d'abaisser les dotations à l'égard des collectivités locales. Les premières affectées par cette mesure concernent les communes et les communautés de communes. Cette baisse de dotations s'élève à 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Entre 2014/2017, elle s'élèvera à 28 milliards d'euros. Cela représente 30% des dotations. Le premier investisseur sur le marché économique se constitue de la commune. Tous les travaux (réhabilitation des bâtiments publics, des logements communaux, de voirie communale...) font appel à des entreprises privées. Fait important, nous privilégions les entreprises locales. Nous nous devons de préserver nos entreprises sur nos territoires afin de préserver les emplois qui en découlent. De plus, l'application de cette politique permet d'éviter un dépeuplement de nos communes.

Au vu des données apportées par l'AMF, les investissements réalisés par le bloc communal s'élève à 60%.

Les communes et les communautés de communes détiennent des compétences en matière de services rendus à la personne ( aide-ménagère et portage de repas auprès des personnes âgées, aides auprès des demandeurs d'emploi, accessibilité à la propriété...). Cette diminution des dotations auront indéniablement un impact non seulement sur la qualité des services rendus à la population, mais également sur l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

L'Etat ne cesse d'accroître les contraintes imposées aux collectivités telles que le transfert continu de charges, inflation des normes, augmentation de la pression fiscale locale.

L'endettement des collectivités locales représente 9.5% de la dette publique.

La dépense publique de ces mêmes collectivités s'élève à 20%. Paradoxe, l'Etat demande un effort aux collectivités locales à hauteur de 22%

Même s'il est envisagé d'augmenter le taux du FCTVA (récupération partielle de la TVA payée sur les investissements), cela ne compensera pas la baisse des dotations.

Au vu de la conjoncture économique actuelle (stagnation des revenus, suppressions d'emplois), il serait malvenu d'augmenter la fiscalité locale.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MOUTIERS soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense

#### **Objet n°4 – TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE : Analyse devis de marquage au sol**

Monsieur le Maire :

- ≥ informe la nécessité de réaliser des travaux de voirie communale, en l'occurrence des travaux de marquages horizontaux sur l'ensemble de la commune,
- ≥ présente les devis s'y afférent :
  - ≥ Parc Départemental : 4 424.22 € HT, soit 5 309.06 € TTC,
  - ≥ Self Service : 6 154.00 € HT, soit 7 384.80 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ≥ décide de solliciter le Parc Départemental aux fins de la réalisation des travaux de voirie communale. La prestation s'élève à 4 424.22 € HT, soit 5 309.06 € TTC.
- ≥ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent.

#### **Objet n°5 – MATERIEL SERVICE TECHNIQUE : Acquisition d'un perforateur**

Monsieur le Maire :

- ≥ informe qu'il est nécessaire au service technique, d'acquérir un perforateur et ses accessoires,
- ≥ présente le devis s'y afférent :
  - ≥ Société Foussier : 350.97 € HT, soit 421.16 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ≥ décide d'acquérir un perforateur ainsi que ses accessoires aux fins de l'activité du service technique, auprès de la société Foussier. Le montant de l'acquisition s'élève à 350.97 € HT, soit 421.16 € TTC.
- ≥ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent.

#### **Objet n°6 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER de biens appartenant à M. MOREAU Sébastien**

Monsieur le Maire expose qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les biens suivants et appartenant à Monsieur MOREAU Sébastien, domicilié à La Blotière à MOUTIERS, a été déposée par l'Office notarial Pascal ODY, Notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE le 10 juillet 2014 :

- La Blotière (E630 pour 4 a 14 ca),
- La Blotière (E957 pour 65 ca),
- La Blotière (E959 pour 25 ca),

- La Grande Pièce (E962 pour 50 ca),
- La Grande Roche (E1258 pour 5a 63ca),
- La Blotière (E1293 pour 1a 79ca),
- La Grande Pièce (E1295 pour 7 ca),

Monsieur Le Maire demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

**Objet n°7 – SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE AU TITRE DE LA CREATION DE LA STATION D'EPURATION : demande de report de caducité de l'arrêté d'attribution de la subvention**

Monsieur le Maire rappelle que :

- la décision du 17/10/2012 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a accordé une subvention d'un montant de 20 412 € au titre de la réalisation du réseau de transfert des eaux usées de la commune vers Moutiers (dossier n°110446003)
- la décision référencée 2012D032 a une validité de 2 ans. Son échéance est prévue le 17 octobre 2014,

Monsieur le Maire informe que :

- au vu de l'achèvement des travaux, et notamment des réserves émises lors de la réception de chantiers, il serait pertinent de solliciter une demande de report de caducité de l'arrêté aux fins du versement du solde de la subvention susvisée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ≥ décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne aux fins du report de caducité de l'arrêté au titre de la création de la station d'épuration, référencé 2012D032.
- ≥ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches s'y affèrent.

**Objet n°8 – ASSOCIATION UNC : demande agencement d'un mât**

Monsieur le Maire :

- ≥ présente :
  - ≥ la demande de l'association UNC aux fins d'agencement d'un mât,
  - ≥ le devis relatif à l'agencement du mât, à savoir, 149.32 € HT, soit 179.19 € TTC

Après avoir délibéré, à la majorité (8 contre 6 abstentions), le Conseil Municipal :

- ≥ décide de ne pas accepter la demande de l'association UNC,
- ≥ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches s'y affèrent.

Levée de la séance : 23h30

Prochain conseil : non défini

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel  
Secrétaire

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas